



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 41568

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de la culture s'il peut preciser, a la representation nationale, la suite qu'il envisage de reserver au rapport de M. Guy Braibant, president de section honoraire au Conseil d'Etat a l'egard de la situation des archives en France qui, selon ses propres termes seraient dans une situation critique et devraient etre « plus riches », « plus ouvertes » et « mieux gerees ». Ce rapport presentant une quarantaine de propositions « indispensables pour ameliorer la situation des archives en France », il apparait effectivement, selon le rapporteur, que « les textes relatifs aux archives doivent etre revus » (loi 1979 et decrets), car « certaines dispositions sont, ou sont devenues, illegales, d'autres sont mal harmonisees avec leur environnement legislatif ».

Texte de la réponse

Le ministre de la culture a reçu des directives du Premier ministre pour elaborer des propositions sur la base des recommandations formulees dans le rapport de M. Guy Braibant sur la situation des archives en France. Un certain nombre des dispositions envisagees relevant du domaine legislatif, les honorables parlementaires seront saisis des projets correspondants qui requierent une harmonisation entre la loi no 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives et la loi no 78-753 du 17 juillet 1978 relative a l'acces aux documents administratifs. Sur ce point, il devra egalement etre tenu compte des conclusions d'une etude demandee au Conseil d'Etat sur l'application de la loi du 17 juillet 1978. Les mesures reglementaires a prendre sont, quant a elles, necessairement liees a des modifications de la legislation. Les travaux de refonte des textes relatifs aux archives entrepris concernent un secteur vaste et sont d'autant plus complexes qu'ils touchent, tout particulierement, aux libertes publiques. Dans le domaine de l'organisation des services et des structures, en particulier les archives nationales et les archives departementales, des dispositions, actuellement a l'etude, necessiteront sans doute egalement une intervention du legislature. Enfin, certaines des mesures a prendre sont egalement liees aux travaux conduits dans le cadre de la reforme de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41568

Rubrique : Archives

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4046

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4701